Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600834-20251211-D202512002-DE

Henbont
Hennebont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

Séance Publique du 11 décembre 2025

Objet de la délibération
DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AÙ MAIRE : COMPTE-RENDU

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt-cinq, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :
Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Claudine CORPART pouvoir à Michèle DOLLÉ , Joël TRÉCANT pouvoir à Jacques KERZERHO , André HARTEREAU pouvoir à Yves DOUAY , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Pascal LE LIBOUX , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Gwendal HENRY pouvoir à Yves GUYOT , Aline LE FUR pouvoir à Valérie MAHÉ .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Frédéric TOUSSAINT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secrétariat de la DGS **N° 2025.12.002**

Rapporteur : Yves GUYOT

Le Conseil Municipal, lors des séances du 6 mai 2021 et du 24 octobre 2024, a donné diverses délégations au Maire ou à son représentant dans le cadre des dispositions visées aux articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les actes pris en vertu de ces délibérations sont les suivants :

3 - Emprunts

DCDSF202511022 : Réalisation d'un Emprunt d'un montant de 1 500 000 € avec le Crédit Mutuel De Bretagne aux conditions suivantes :

- Durée : 20 ans
- Conditions financières : Livret A + 0.40%

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600834-20251211-D202512002-DE

- Périodicité : trimestrielle
- Amortissement : constant
- Commission d'engagement : 0.10%
- Remboursement anticipé : Indemnité forfaitaire correspondant à 3% du capital restant dû

4 - Marchés et avenants de travaux de fournitures et services

OBJET	TITULAIRE	MONTANT EN € HT	DATE
Mission de suivi et d'animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat en Rénovation Urbaine (OPAH– RU) du centre-ville d'Hennebont - Attribution	CDHAT	312 000 € HT + part variable	03/11/2025
Travaux de restauration du mur d'enceinte courtine Champ-de-foire – Avenant 2	QUELIN	+19 458.57 € HT	22/10/2025
Installation et location de panneaux photovoltaïques sur la toiture du Ping Center - Avenant 1	VIRYA	Sans incidence financière	22/10/2025
Fourniture et livraison de végétaux de pépinières – Attribution Lot 1 « Arbres et arbustes »	PEPINIERES DU VAL D'ERDRE	Maxi : 35 000 € HT / an	10/10/2025

D202511021 : renouvellement de la convention pluriannuelle avec l'Office Public de la Langue Bretonne pour la période 2026-2028 pour un montant de 2 000€/an TTC.

7 – Régies comptables nécessaires au fonctionnement des Services Municipaux

DCDSF202509019 : modification de la régie « frais de déplacement des élus, personnels et menues dépenses – 10152 » : mise à jour des dépenses autorisées et du montant de l'avance.

DCDSF202511024 : modification de la régie du Port afin de mentionner l'existence de la sous régie.

8 – Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

CIMETIERES	ACHATS	RENOUVELLEMENTS
HENNEBONT CENTRE		8
SAINT-GILLES		
SAINT-CARADEC		3
TOTAL		**11**

COLUMBARIUM	ACHATS	RENOUVELLEMENTS
HENNEBONT CENTRE	1	3
SAINT-GILLES		
SAINT-CARADEC		2
TOTAL	**1**	**5**

9 – Acceptation de dons et legs

DCDC202511025 : -d'accepter le don d'œuvres de l'Association de développement et de recherche sur les artothèques (ADRA) réalisées dans le cadre de la commande publique nationale d'estampes de faire entrer les œuvres suivantes dans le patrimoine de la commune et d'en assurer les conditions de préservation et de valorisation

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600834-20251211-D202512002-DE

Intitulée *Quotidien*, portée par le Centre national des arts plastiques (Cnap)

Artiste	Titre de l'œuvre	Technique	Dimension (cm)	Valeur estimative
Julien CARREYN	Bar-Le-Duc	Sérigraphie sur plexiglas, 2éléments	10 x 15x 2,5 chaque	1 500 €
Hugo CAPRON	Mano-chrome	Sérigraphie sur papier vélin	121,2 x 80,5	1 500 €
Jennifer CAUBET	JJ/MM/AAAA	Acier Inoxydable	80 x 6.8 x2	2 000 €
Benjamin HOCHART	Chiens de garde	Sérigraphie sur papier	80 x 60	1 500 €
Chourouk HRIECH	Le coin de mon salon	Sérigraphie sur papier	106 x 75	1 500 €
Suzanne HUSKY	OMO, MIR, AJAX, 2019 De la série « Douceur de fleurs »	Œuvre déclinée selon 3 modèles Faïence	35 x 22,5 x 12 21 x 13,5 x 7,5 29 x 13 x 7	2 000 €
Pierre JOSEPH	BOUQUET #pierrejosephre douté (Pivoine, pavot, tulipe, et digitale)	Impression numérique Jet d'encre sur papier Epson	129,6 x 90,5	2 000 €
Carlos KUSNIR	Sans titre (Todos contentos)	Sérigraphie sur papier vélin	80,6 x 120,6	1 500€
A&F LAMARCHE-OVIZE	Le Mouchoir de William	Tapisserie laine et polyester, tissage numérique	53 x 53	2 000 €
Aurélie PAGÈS-Antoine DOROTTE	A DOUBTFUL DAY-état plasma	Impression lenticulaire à partir d'images numérisées de matrices en zinc gravées à l'aquatinte et sérigraphie	37,5 x 50 x 0,13	1 500 €
Julien TIBERI	Œil Sorcier (ballade)	Lithographie sur papier vélin	155,8 x 110, 5	1 500 €
Lucy WATTS	Submergé	Lithographie sur papier vélin	121, 6 x 80,3	1 500 €

Intitulée *Emanata,* portée par le Centre national des arts plastiques (Cnap) et la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image d'Angoulême

Artiste	Titre de l'œuvre	Technique	Dimension (cm)	Valeur estimative
Stéphane BLANQUET	La Mue dorée des aubes sans venin	Lithographie sur vélin d'Arches 300 g, 3 passages couleur	76,8 x 96,2	1 000 €
Clément CHARBONNIER-BOUET	Les Fenêtres	55 estampes différentes. Impression typographie manuelle à cylindre sur papier Materica 260 g, 2 passages couleur	59,8 x 80	1 000 €
Jérôme DUBOIS	Sans titre (Sucette)	Sérigraphie couleur en dégradé manuel et linogravure sur papier Rivoli 250 g, 1 passage noir	70 x 100	1 000 €
Philippe DUPUY	Left	Lithographie et photolithographie sur papier BFK Rives 270 g, 5 passages couleur	71,9 x 100,8	1 000 €
Camille LANVAUD	Lieux spoliés	Eau-forte sur papier BFK Rives 280 g, 1 passage noir	75,3 x 106,3	1 000 €
Gabrielle MANGLOU	Des œuvres, des vraies ?	Sérigraphie sur papier BFK Rives 300g, 4 passages couleur, bords frangés	105,8 x 80,5	1 000 €
Amandine MAYER	La jeune fille nage, tombe et vole	Sérigraphie sur papier JS Opal 250g, 5 passages couleur	69 x 88,6 ou 88,6 x 69	1 000 €
Lisa MOUCHET	Trop d'indices	Sérigraphie sur papier Arches 88 350g, 8 passages couleur	99,7 x 69,5	1 000 €
Loulou PICASSO	Sans titre	Lithographie sur papier BFK Rives 270g 6 passages couleur	99,9 x 64,7	1 000 €

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600834-20251211-D202512002-DE

Saehan PARC	Un pas	Eau-forte et aquatinte sur papier Natural Line 280g, 5 passages couleur	70,5 x 90	1 000 €
Pierre LA POLICE	Sans titre	Lithographie sur plaques aluminium sur papier BFK Rives 270g, 5 passages couleur	64,7 x 99,9	1 000 €
Sammy STEIN	L'Exposition	Sérigraphie sur papier Rivoli 240g, 6 passages couleur	99,8 x 69,7	1 000 €

Intitulée *Les temps changent*, portée par le Centre national des arts plastiques (Cnap)

Artiste	Titre de l'œuvre	Technique	Dimension (cm)	Valeur estimative
Pauline BARZILAÏ	Retour au calme	Sérigraphie en 7 passages couleur	70,2 x 100	1 500 €
Tamaris BORRELLY	Symbiose	Eau-forte en 5 passages couleur	66 x 96	1 500 €
Io BURGARD	La jambe au lever	Lithographie en 3 passages couleur (touche de pastel rose sur chaque permet une variation)	120 x 80	1 500 €
Alix DELMAS	Paysage forestier et personnages	Sérigraphie en 3 passages couleur	79,3 x 113,5	1 500 €
Leah DESMOUSSEAUX	Vision 1	Héliogravue	70,3 x 99	1 500 €
Vanessa DZIUBA	Printé /étemps /auver /hitomne	Sérigraphie en 5 passages couleur, eau-forte et aquatinte (2 images en bleu), impression riso pour le calendrier, gaufrage marge droite	70,3 x 99	1 500 €
Juliette GREEN	Qu'est-ce que les générations futures penseront de nous ?	Sérigraphie en 3 passages couleur	107 x 75,2	1 500 €
Seulgi LEE	TENON	Enluminure au pochoir, 26 passages couleur	75 x 107	1 500 €
Diego MOVILLA	Le jugement de Pâris d'après Claude Gellée dit « le Lorrain »	Sérigraphie en 3 passages couleur	70 x 100	1 500 €
Paul POUVREAU	Les permanentes	Sérigraphie en 6 passages couleur, encre mat	91,6 x 67,7	1 500 €
COLLECTIF SUPER TERRAIN	Montagne de feu	Sérigraphie en 7 passages couleur dont 4 encres thermochromatique	98,3 x 68	1 500 €
Agnès THURNAUER	Poème	Sérigraphie en 4 passages couleur	90 x 110,5	1 500 €

15 - <u>Droits de préemption</u>

- Nombre de décisions de ne pas préempter : **56**
- Nombre de DIA reçues du **01 octobre 2025** au **30 novembre 2025** : **56**

26 – <u>Demandes de subventions</u>

DCDC202511023 : demande d'aide financière à la Direction des affaires culturelles de Bretagne pour la restauration du fonds ancien des archives municipales. Montant de 3 300 € TTC.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 1 décembre 2025,
Vu l'avis de la Commission Ressources en date du 24 novembre 2025,
Vu le rapport présenté en séance du Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600834-20251211-D202512002-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

➔ **PREND ACTE** de ces informations conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil prend acte.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

MAIRIE HENNEBONT MORBIHAN

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr